

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 SG 26 Subvention (2 000 euros) à l'association Difé Kako (13e) pour recréer la pièce chorégraphique « Noir de boue et d'obus », dans une version franco-sénégalaise.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Difé Kako (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Difé Kako pour recréer la pièce chorégraphique « Noir de boue et d'obus », dans une version franco-sénégalaise.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO